



Suivi psychiatrique à la place de la prison

Par **doudoulizou**, le **27/10/2009** à **22:45**

Bonjour,

Je voulais savoir, si un jugement a été rendu, et que le prévenu a 4 mois de prison ferme, lorsqu'il fait appel, peut-il négocier pour être interné ou avoir un suivi psychiatrique à la place de la prison (en sachant que son dossier prouve qu'il en a besoin) ?

Merci